



Co.P.R.A 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

<http://www.copra184.org>

e-mail : contact@copra184.org



LETTRE D'INFORMATION N°15

Novembre 2007

EDITORIAL

Depuis plusieurs semaines, associations et spécialistes se penchent sur les problèmes environnementaux majeurs, dans le cadre du « Grenelle de l'environnement ». Dans ce cadre, un atelier spécifique a traité des transports et notamment des projets autoroutiers.

Suite à la très forte mobilisation, qui a réuni plusieurs milliers de personnes, le 03 février dernier à Conflans Ste Honorine et aux arguments de plus en plus nombreux qui démontrent l'impact réel de la pollution automobile sur notre cadre de vie (augmentation de l'asthme infantile, des cancers, des maladies cardio-vasculaires, de l'effet de serre etc...), il est à espérer que l'Etat saura revenir sur la décision prise par Dominique Perben, en octobre 2006, au mépris des populations.

Cette décision qui va à contre courant des préconisations des plus grands experts nationaux et internationaux dans les domaines médical et scientifique doit impérativement être annulée.

Si tel ne devait pas être le cas, le COPRA et les associations signataires de la Charte n'hésiteront pas à montrer à nouveau leur détermination.

Jean-Michel BOICHOT
Président du COPRA 184

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE Jeudi 22 Novembre 2007 20h30

Espace Julien Green
ANDRESY

(Situé boulevard Noël Marc, près de la mairie, face à la Seine)

Venez nombreux !!

La Menace de l'autoroute « A104 » est toujours là !

Un nouveau ministre en place ... mais le dossier A104 avance toujours et le Maître d'Ouvrage poursuit ses études techniques concernant le tracé vert !!

UNE ANNEE RICHE EN EVENEMENTS :

Election présidentielle, élections législatives, Grenelle de l'Environnement

Devant le mépris des autorités, le COPRA n'est pas resté sans réaction, nous avons d'ores et déjà :

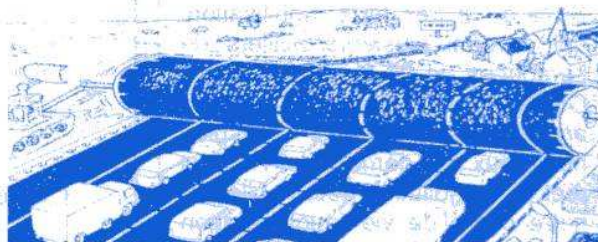
- ☞ 1- Déposé un recours au tribunal administratif de Cergy via notre avocat.
- ☞ 2- Interpellé les principaux candidats à l'élection présidentielle, et été reçus par leurs représentants.
- ☞ 3- Interpellé de nombreux candidats aux élections législatives.
- ☞ 4- Participé à 2 manifestations à Poissy (organisées par le Comité de Poissy).
- ☞ 5- Pris contact avec plusieurs associations participant au Grenelle de l'environnement.
- ☞ 6- Eté reçus par les services de la Direction Régionale de l'Equipement.
- ☞ 7- Demandé à être reçus par le Ministre, Jean-louis Borloo.
- ☞ 8- Demandé aux élus locaux d'appuyer cette demande.

Sans attendre l'annulation de la décision de Dominique Perben, le COPRA :

- ☞ 1- Continue à alimenter le dossier juridique de notre avocat conseil
- ☞ 2- Envisage de faire réaliser une contre expertise par un cabinet indépendant
- ☞ 3- A distribué un tract aux participants à la réunion du Grenelle de l'environnement le 17 octobre à Drancy

Rappel du calendrier, si rien n'est fait :

- ☞ 2009 : Enquête d'utilité publique
- ☞ 2011 : Début des travaux
- ☞ 2015 : 150 000 voitures et camions dans nos jardins !!



L' ORGANISATION du Co.p.r.A 184 :

12 Comités de ville et 137 administrateurs élus lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire
27 000 adhérents et sympathisants

Un Bureau exécutif composé ainsi :

Le Président **Jean-Michel BOICHOT** (Eragny), les Secrétaires **Jean-Louis TANCERMANN** (Poissy) et **Pascal PERRIAU** (Maurecourt), les Trésoriers **Lucienne GERSANT** et **Jean-Guy PATITUCCI** (Herblay)
Les Présidents des Comités de ville : **Louis VINCENT** (Pierrelaye), **Jean-Marc RAFFOLT** (Herblay), **Daniel RICHARD** (Eragny), **Pascal CHIVE** (Neuville), **Mamadou BAMBA** (Jouy-le-Moutier), **Henri TAMBUTTE** (Conflans), **Thierry BOUCHERON** (Maurecourt), **Roger JACQUOT** (Andrésy), **Claude LOISEAU** (Chanteloup), **Christiane PARAVY** (Carrières sous Poissy), **Sébastien LANZA** (Poissy), et **Claude BOITEAU** (Orgeval)

BULLETIN D' ADHESION

NOM : Prénom :

Tél : E-mail :

Adresse :

COTISATION ANNUELLE individuelle : 10 € familiale : 15 € de soutien ab. €

(chèque libellé à l'ordre du « COPRA 184 » et à adresser à : **BP 30035 ERAGNY 95611 CERGY Cedex**)